Indices IGA et IGAB pour le département du Loiret

• IGAB : indice granulats autorisables (tonnage de référence diminué de 4% par an)

Tonnage de référence utilisé pour le calcul de l'IGAB jusqu'au 1^{er} janvier 2015 inclus : 3 496 000 t (tonnage autorisé au 01/01/2005)

IGAB (en tonnes)	
Au 1er janvier 2005	3 496 000
Au 1er janvier 2006	3 356 160
Au 1er janvier 2007	3 216 320
Au 1er janvier 2008	3 076 480
Au 1er janvier 2009	2 936 640
Au 1er janvier 2010	2 796 800
Au 1er janvier 2011	2 656 960
Au 1er janvier 2012	2 517 120
Au 1er janvier 2013	2 377 280
Au 1er janvier 2014	2 237 440
Au 1er janvier 2015	2 097 600
Au 1er janvier 2016	2 013 696
Au 1er janvier 2017	1 933 148
Au 1er janvier 2018	1 855 822
Au 1er janvier 2019	1 781 589
Au 1er janvier 2020	1 710 326
Au 1er janvier 2021	1 641 913
Au 1er janvier 2022	1 576 236
Au 1er janvier 2023	1 513 187

• IGA : indice granulats autorisés

Au 1^{er} janvier 2023 : 1 610 000 tonnes.

Le tonnage autorisé est supérieur au tonnage autorisable du fait de l'antériorité des arrêtés préfectoraux sur les objectifs du SDAGE Loire-Bretagne. L'écart se réduira au fur et à mesure des cessations d'activité des carrières concernées

- Pas de tonnage autorisable dans le Loiret au 1er janvier 2023.
- Bilan des extractions 2021* de granulats alluvionnaires en lit majeur : 715 100 tonnes.

*données issues de la plate-forme GEREP suite aux résultats de l'enquête annuelle carrière